

N° 257

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 3 MARS 1976

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Du consentement unanime, M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie d'une lettre de l'honorable Jean Chrétien au très honorable Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, en date du 2 mars 1976, au sujet d'une allégation du juge Kenneth MacKay. (Document parlementaire n° 301-7/45).

M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, (1) de la correspondance, en date du 24 février 1976, échangée entre la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et *Famous Players Limited* au sujet du Programme d'investissement et de contingentement;

(2) du rapport de *Famous Players* pour les mois d'août, septembre et octobre 1975;

(3) de la lettre, en date du 19 février 1976, de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne à *Odeon Theatres (Canada) Limited* au sujet du Programme d'investissement et de contingentement. (Document parlementaire n° 301-7/46).

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Wetaskiwin, Edmonton-Strathcona, Medicine Hat, Pembina, Edmonton-Centre,

Battle River, Edmonton-Ouest, Red Deer, Peace River et Edmonton-Est, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de cette opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Et sur l'amendement de M. Gilbert, appuyé par M. Nystrom,—Que le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;